

## Séance extraordinaire du 19 octobre 2015

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dix-neuvième jour d'octobre deux mille quinze (19-10-2015) à 19 h 15 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

### *FORMANT QUORUM*

#### **Renonciation à l'avis de convocation**

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze (19 h 15) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Ordre du jour**

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Mandat à la firme d'avocats Marceau Soucy Boudreau – Injonction interlocutoire
- Période de questions
3. Clôture de la séance

2015-10-384

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance extraordinaire du 19 octobre 2015

### 2. Mandat à la firme d'avocats Marceau Soucy Boudreau – Injonction interlocutoire

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté la résolution 2015-08-307 demandant au ministre de l'Environnement, Monsieur David Heurtel, d'ordonner au bureau régional d'appliquer le REIMR en prenant les dispositions pour faire cesser l'exploitation non conforme du L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès;

**CONSIDÉRANT** que le Mouvement Citoyen Stéphanais fait circuler une pétition depuis le début de septembre 2015 et qu'elle compte déjà plus de 750 signatures;

**CONSIDÉRANT** qu'une soirée de consultation citoyenne concernant le litige opposant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) à la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, s'est tenue le 6 octobre dernier à laquelle étaient présentes plus de 120 personnes;

**CONSIDÉRANT** que lors de cette soirée, le conseil municipal a eu un appui clair à l'effet de déposer une demande d'injonction interlocutoire afin de faire cesser l'exploitation illégale du site par la RGMRM;

2015-10-385

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Marceau Soucy Boudreau, avocats, afin de préparer et de transmettre une demande d'injonction interlocutoire dans le dossier opposant la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à la RGMRM quant à l'exploitation illégale du L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Période de questions

Début : 19 h 18  
Fin : 19 h 18 (pas de question)

### 3. Clôture de la séance

2015-10-386

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19 h 18..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Robert Landry,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière